



## **Fermeture anticipée des lycées et collèges**

### **Motion adoptée par le congrès de la FCPE-Paris le 20 mai 2006**

Le conseil départemental de la FCPE-Paris dénonce la fermeture anticipée des lycées et des collèges, particulièrement en cité scolaire, dès le début du mois de juin, voire fin mai pour quelques-uns.

L'organisation du baccalauréat et autres examens ne saurait conduire à priver les élèves des cours qui leur sont dus et à pénaliser leur scolarité.

Les élèves sont livrés à eux-mêmes, sans aucune structure d'accueil, aucun projet éducatif. Ils sont obligés, du fait de ce trimestre tronqué, de fournir, avec leurs enseignants, un surcroît de travail, pour « boucler » le programme dans des délais réduits.

Le conseil départemental, réuni en congrès les 19 et 20 mai 2006, exige l'application des textes réglementaires : les lycées et collèges doivent se conformer au calendrier national des vacances scolaires.